

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 36
Présents	: 22
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 09/10/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Denis HONORE (pouvoir à Damien BAYLE), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Laurent MARCE (pouvoir à Simon PLENET), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Sylvie BONNET), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoinette SCHERER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie FERRAND, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA, Ronan PHILIPPE

BC-2020-351 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Bureau communautaire du 13 février 2020,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-352 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION A L'OCCASION DE L'APPEL A PROJET MASSIF CENTRAL - ITINERANCES 2020, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE POUR LA VIA FLUVIA, DESIGNATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON COMME CHEFFE DE FILE ET SOUTIEN A LA CANDIDATURE, VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la candidature à l'appel à projets « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central 2020 », sous réserve d'une validation par les élus des six EPCI membres lors de la conférence de l'Entente d'octobre 2020,

APPROUVE le plan de financement proposé, sous réserve d'une validation par les élus des six EPCI membres lors de la conférence de l'Entente d'octobre 2020,

VALIDE le principe de partager le financement des actions de façon égalitaire entre tous les membres de l'Entente, hors actions propres à un seul maître d'ouvrage,

DESIGNE la Communauté de communes du Pays de Montfaucon (Haute-Loire) comme chef de file du dossier de candidature à l'appel à projets,

AUTORISE la Communauté de communes du Pays de Montfaucon à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Entente,

SOLLICITE les fonds européens, nationaux, régionaux ou départementaux dans le cadre du financement des actions incluses dans la candidature de l'Entente à l'appel à projets,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à solliciter toutes les subventions pouvant être mobilisées pour la réalisation de ce projet,

S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-353 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - POLE ENTREPRENEURIAL DE VIDALON - PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DE L'ARDÈCHE ET L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE L'ARDÈCHE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la mise en place, dans les locaux du pôle entrepreneurial, d'un relais d'accès au droit économique (RADE) à destination des commerçants, entrepreneurs artisans, dirigeants associatifs, petites entreprises du territoire mais aussi demandeurs d'emplois désireux de créer une entreprise.

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre Annonay Rhône Agglo, le CDAD et l'Ordre des avocats au barreau de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-354 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ENTRETIEN ET A LA MAINTENANCE DE L'ITINERAIRE CYCLABLE "LIAISON EST-OUEST", AVEC LES COMMUNES DE BOULIEU-LES-ANNONAY, SAINT-CLAIR, SAINT-CYR, DAVEZIEUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes des conventions ci-annexées, relatives à l'entretien et la maintenance de l'itinéraire cyclable réalisé conformément au plan ci-joint, à intervenir avec les communes de Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Saint-Clair et Saint-Cyr,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions ainsi que toute pièce s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-355 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - A NOS WATTS - PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE, TRANSFERT DES PROMESSES DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET BAUX EMPHYTEOTIQUES D'ANNONAY RHONE AGGLO A A NOS WATTS, CHANGEMENT DE PORTEUR DU DOSSIER LEADER, CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention de comptes courants d'associés,

VALIDE le projet de convention pour mise à disposition partielle d'un agent,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à procéder au versement de la participation d'Annonay Rhône Agglo en compte courant d'associés à hauteur de 63 000€ et à réaliser l'ensemble des dépenses afférentes, dans la limite des inscriptions budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à transférer les promesses de Conventions d'Occupation Temporaire (COT) et Baux Emphytéotiques (BE) signées entre les communes et Annonay Rhône Agglo à la SAS « A Nos Watts »,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à demander le changement de porteur du projet LEADER « centrales photovoltaïques participatif » d'Annonay Rhône Agglo à « A Nos Watts », et à ce titre, à procéder aux signatures et à toutes démarches nécessaires à la finalisation du dossier de demande de subvention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle d'un agent auprès « d' A Nos watts »,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-356 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - PLAN COVID-19 - ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DES PAPETERIES CANSON ET MONTGOLFIER - REMISE GRACIEUSE SUR INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR LA PÉRIODE DE MARS-AVRIL ET MAI 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCORDE à l'association des amis du musée une remise gracieuse sur l'indemnité forfaitaire d'occupation des locaux du musée des Papeteries Canson et Montgolfier pour les mois de mars, avril et mai 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-357 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - EN SCENES - REMBOURSEMENT DES BILLETS DU SPECTACLE "LE GRAND DÉBALLAGE" ANNULÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de remboursement aux personnes concernées selon les pièces ci-annexées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer, toutes les démarches nécessaires.

BC-2020-358 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BÉNÉFICIAIRES DES LOGEMENTS DE FONCTION ET LES CONDITIONS D'OCCUPATION DESDITS LOGEMENTS DE FONCTION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°131-2015

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 131-2015 prise par le bureau communautaire du 04 juin 2015,

DIT que la présente délibération prend effet rétroactivement au 1^{er} octobre 2020.

ACCEPTE la liste des emplois bénéficiaires de logements de fonction et les conditions d'occupation desdits logements de fonction,

APPROUVE les conditions financières liées à la fixation des emplois bénéficiaires de logements de fonction,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-359 - RESSOURCES - COMMANDE PUBLIQUE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE D'ANNONAY, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ANNONAY RHONE AGGLO ET SON CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes permanent entre la Ville d'Annonay, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Annonay Rhône Agglo et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

DESIGNE Yves RULLIERE comme représentant titulaire et Antoine MARTINEZ comme représentant suppléant d'Annonay Rhône Agglo au sein de la Commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes permanent,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à en assurer la bonne exécution

BC-2020-360 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNE DE FELINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la commune de Félines

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-361 - RESSOURCES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT AMBITION REGION (CAR) AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au Contrat Ambition Région avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes tel qu'annexé à la présente délibération, sous réserve de validation par la Commission Permanente du Conseil régional à venir

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 relatif au Contrat Ambition Région et toutes pièces se rapportant à la présente délibération, **CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 16/10/20

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président**

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 22/10/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales